

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/622 du 3/7/1984
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/
21023R

Portant intégration et nomination de
Monsieur MAMPACKA Thomas dans les
cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des Services Administratifs
et Financiers - SAF - (Administra-
tion Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS /

((/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
((/u la loi n° 25/80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
((/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
((/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde fonctionnaires ;
((/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des S.F. ;
((/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
((/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
((/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi N° 15/62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
((/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'état ;

D.C.F.

((/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;

((/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;

((/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

((/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

((/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

((/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

((/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

((/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

((/u le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé ;

((/u le Protocole d'Accord du 4.5.1975 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et la Bulgarie.-

D E C R E T E :

45

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29/12/1962 et du Protocole d'accord du 5/4/1975 susvisé, Monsieur MAMPACKA Thomas, né le 12/10/1956 à Mouyondzi, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, Spécialité : Economie Politique, obtenu à l'Académie des Sciences Sociales et de Gestion Sociale de Sofia (Bulgarie) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 Juillet 1984.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOLA --

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI --

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU --

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTEP/DFP.	3
DFP/BST.	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.F.	2
INTERASSE	1
DCSIER	3
SGCM/BC.	2